

Astrida, le 9 décembre 1950.-

N° 3429 /Fin.

Objet:

Nurmohamed Merali
Bhanji..

Monsieur le Vérificateur



Suite à votre lettre n°1432/Vérifin. du 18/11/50, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le sieur NURMOHAMED MERALI Bhanji, interrogé dans le sens désiré, par votre collègue d'Albertville, m'a donné les renseignements suivants :

" a transféré, à l'intervention du Service Postal d'Albertville une somme de 53.000 frs. à son C.C.P. d'Usumbura, provenant des économies sur les salaires lui payés pendant la période où il était employé chez Mme Vve Merali, lesquels salaires ont toujours été comptabilisés par cette dernière.-

D'autre part, certains (?) commerçants de la place d'Usumbura, lui ont donné des marchandises à crédit, avec lesquelles il a ouvert un commerce à Astrida, dans un magasin loué à Somatra.

Par ailleurs il a déclaré n'avoir jamais traité "cash pour un montant de Fr. 100.000 l'opération dont question dans la lettre du 10/8/50 de Monsieur le Vérificateur des Impôts à Albertville."

L'Administrateur Chef de Territoire,
I. REISDORFF,

A

Monsieur le Vérificateur
des Impôts

à

U S U M B U R A . -
=====